



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

élèves

Question écrite n° 114043

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer les conditions d'inscription dans le système scolaire des enfants de nationalité étrangère au Portugal. Il souhaite notamment savoir, d'une part, si la régularité du séjour des parents de l'enfant est une condition d'inscription et, d'autre part, les conditions dans lesquelles cet éventuel contrôle de régularité est effectué.

### Texte de la réponse

La régularité du séjour des parents de l'enfant n'est aucunement une condition préalable à l'inscription. Légalement, l'inscription de tout enfant, indépendamment de la situation de ses parents en matière de séjour au Portugal, ne peut être refusée par l'établissement scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114043

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13438

**Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3708